

rigine, le serait-il si les Canadiens français lors de la guerre de l'indépendance américaine, n'avaient pas, par leur valeur et leur dévouement, conservé le Canada à l'Angleterre ? Si ce n'eût été du courage des Canadiens français en 1775 et en 1812, les Canadas feraient aujourd'hui partie de la confédération américaine, et l'honorable député ne serait pas ici pour jouer le rôle qu'il y joue ».

Bien que le domaine de la Nouvelle-France se fût restreint en 1760 à la province du Saint-Laurent, il y avait lieu cependant d'espérer que notre nationalité verrait encore de beaux jours. Dans le calme de la vie paisible des champs lentement conquis sur les forêts séculaires, le long des rivières tributaires du Saint-Laurent, ouvrier de l'unité nationale, s'élevaient les clochers d'églises comme : tant de points de ralliement pour notre jeune nation croyante et forte. Là, pendant quatre-vingts ans, nous fûmes oubliés par nos maîtres. C'était plus que suffisant pour naître à la vie civile et à la liberté politique.

Quand, en 1840, nos ennemis, conscients de notre force, voulurent restreindre notre action, il n'était plus temps. Guidés par des chefs aussi éclairés que généreux nous étions sortis plus sains et plus vigoureux du danger auquel on nous avait exposé au lendemain de la Cession. Les luttes politiques que nos pères soutinrent pour conquérir leur indépendance, ou plutôt le droit de vivre selon leur mentalité, ne furent pas moins glorieuses que les batailles des temps héroïques de la Nouvelle-France. La liste est longue des hommes d'État éminents que notre nationalité a produits depuis un siècle et demi. Ils peuvent soutenir la comparaison avec les hommes politiques anglais de notre pays.

Comment nommer, sans émotion et sans fierté patriotique, les Papineau, les LaFontaine, les Morin, les Cartier, les Mercier ? C'est à eux que nous devons l'éducation politique et le raffermissement de notre nationalité, la conquête et l'application du gouvernement responsable, l'établissement de la confédération canadienne et le triomphe de l'opinion publique. Les libertés religieuse, civile, municipale et scolaire, acquises souvent après des années de luttes patientes et habiles, ne sont-elles pas autant de preuves que notre jeune nation est encore bien vivante. Elle a même agrandi le patrimoine de 1760.